

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
2 septembre 2026**

Le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu siège en séance ordinaire, ce mercredi 2 septembre 2026

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #1
Monsieur le conseiller Maxim Moreau, siège #4
Monsieur le conseiller Francis Vigneault, siège #5

SONT ABSENTS :

Monsieur le conseiller Yanick Beauchemin, siège #2
Monsieur le conseiller Charles Corriveau, siège #3
Madame la conseillère Sabrina Rettino, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Julie Lussier.

Est également présente, madame Nathalie Cliche directrice générale par intérim et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal du mois d'août 2026
- 1.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 710 000 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2026
- 1.5. Offre de services – Aqua consilium Experts-conseils
- 1.6. Demande au programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH)
- 1.7. Demande d'appui – spectacle-bénéfice – 14 novembre 2026
- 1.8. Renouvellement de bail – CPE en communauté
- 1.9. Addenda #1 – Contrat de travail – Greffière-trésorière
- 1.10. Inscription colloque – Forum sur le cerf et ses impacts en forêt montérégienne

2. FINANCES

- 2.1. Approbation des comptes payés et à payer
- 2.2. Dépôt du rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser accordée à certains employés
- 2.3. Dépôt du rapport de la mairesse

3. TRAVAUX PUBLICS

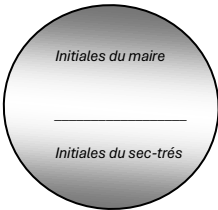
- 3.1. Octroi de contrat – Sel de voirie

4. URBANISME

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

- 5.1. Camp de jour 2026

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT



7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Avenant #7 – Contrat ingénierie

8. RÈGLEMENTS

8.1. Adoption du Règlement

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 31.

La mairesse précise qu’à moins d’une mention à l’effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Julie Lussier, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la Loi.

1.2. Adoption de l’ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

1.3. Adoption du procès-verbal d’août 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance individuellement du procès-verbal du 5 août 2026;

CONSIDÉRANT QU’ils renoncent à sa lecture;

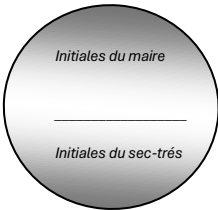
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET RÉSOLU

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance du 5 août 2026.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-09-172

2026-09-173



1.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 710 000 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 710 000 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
277-14-007	71 700 \$
277-24-007	2 638 300 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 277-24-007, la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

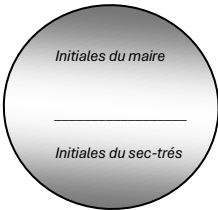
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 septembre 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE
830, RUE LAURIER
BELOEIL, QC
J3G 4K4

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la greffière-trésorière. La Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.



2026-09-175

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 277-24-007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 septembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

1.5. Offre de services – Aqua consilium Experts-conseils

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert les services de professionnels afin d'évaluer, estimer et concevoir des projets ponctuels à réaliser sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 277-26-003 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu* permet d'accorder un contrat pour ces services professionnels de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une offre de services de soutien en ingénierie civile pour divers projets à taux horaire de la firme Aqua Consilium Experts-conseils le 5 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des mandats accordés dans le cadre de ce contrat de services ne pouvant excéder 20 000 \$ avant taxes aux taux horaire soumis;

CONSIDÉRANT QUE le contrat accordé est valide 1 an suivant l'octroi du contrat soit jusqu'au 3 septembre 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D'ACCORDER un contrat de services professionnels à taux horaire selon les taux soumis en date du 5 août 2026 à Aqua consilium Experts-conseils pour les services de soutien en ingénierie civile pour divers projets, pour un montant maximal de 20 000 \$ avant taxes prenant fin le 3 septembre 2027.

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, madame Nathalie Cliche à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de ce contrat.

La greffière-trésorière atteste de la disponibilité des crédits nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-09-176

1.6. Demande au programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH)

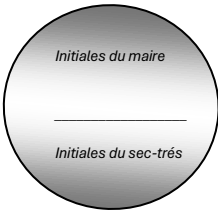
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du FIERH, qu'elle s'est renseignée, au besoin, auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, représentée par madame Nathalie Boisclair, directrice générale est autorisée à déposer une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assumera tous les coûts admissibles associés à ce projet, incluant tout dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET RÉSOLU



D’AUTORISER la directrice générale, madame Nathalie Boisclair ou en son absence, la directrice générale par intérim, madame Nathalie Cliche à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de cette demande et à signer tout document requis.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-09-177

1.7. Demande d’appui – spectacle -bénéfice – 14 novembre 2026

CONSIDÉRANT QU’un spectacle-bénéfice aura lieu le 14 novembre prochain au profit de Contact Richelieu-Yamaska, centre de crise-prévention suicide;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission d’offrir gratuitement des services aux personnes vivant une situation de crise;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre des services à 42 municipalités, dont Saint-Charles-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D’APPUYER l’organisme via le projet piloté par Madame Lise Pion et monsieur Daniel Meunier.

DE VERSER une aide financière de 750 \$.

La greffière-trésorière atteste de la disponibilité des fonds.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-09-178

1.8. Renouvellement de bail – CPE en communauté

CONSIDÉRANT QUE le service de garde en communauté installé au Centre Mathieu-Lusignan depuis 2024 répond à un besoin auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE le bail vient à échéance le 28 février 2027 et qu’il a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT QUE l’entente intervenue entre la Municipalité et le CPE Les Frimousses de la Vallée le 3 octobre 2023 cautionnant le projet et confiant la responsabilité du recrutement des responsables demeure valide pour la durée du bail;

CONSIDÉRANT QUE le bail est d’une durée de 3 ans, soit du 1^{er} mars 2027 au 28 février 2030;

CONSIDÉRANT QUE les responsables recrutées par le bureau coordonnateur doivent signer un bail établissant les modalités et responsabilités de chacun à l’égard des lieux loués;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET RÉSOLU

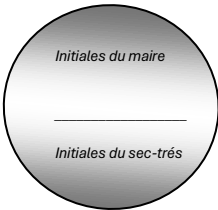
D’AUTORISER la directrice générale par intérim Madame Nathalie Cliche à signer les baux à intervenir entre la Municipalité et les responsables du service de garde en communauté pour une durée de 3 ans et tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-09-179

1.9. Addenda #1 – contrat de travail – Greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière, madame Nathalie Cliche est rémunérée sur une base annuelle;



CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2026-07-129 a procédé à la nomination de madame Nathalie Cliche à titre de directrice générale par intérim pour la période du 26 août au 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de bonifier le salaire pour cette période en reconnaissance des responsabilités supplémentaires associées au poste par intérim;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la bonification a fait l’objet de discussions avec madame Cliche;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU

QUE le salaire de la greffière-trésorière soit modifié au contrat de madame Nathalie Cliche selon l’addenda #1 tel que soumis aux membres du conseil.

QUE la mairesse madame Julie Lussier soit autorisée à signer l’addenda #1.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-09-180

1.10. Inscription colloque – Forum sur le cerf et ses impacts en forêt montréalaise

CONSIDÉRANT l’intérêt de messieurs les conseillers Charles Corriveau et Maxim Moreau à participer au forum sur le cerf et ses impacts en forêt montréalaise qui aura lieu le 26 novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le coût d’inscription est de 35 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l’enveloppe budgétaire accordée au budget 2026 ne prévoit pas cette somme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gerald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU

D’AUTORISER messieurs les conseillers Charles Corriveau et Maxim Moreau à participer au colloque « Forum sur le cerf et ses impacts en forêt montréalaise » le 26 novembre 2026 au coût de 35 \$/chacun taxes incluses.

D’AUTORISER l’appropriation d’un montant égal à cette somme en provenance du surplus non affecté afin de pourvoir à cette dépense.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-09-181

2. FINANCES

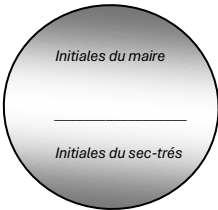
2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gerald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER, D’ACCEPTER ET D’APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 2 septembre 2026 tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 1 389 715,62 \$.

Les salaires versés du mois d’août 2026 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 40 430,53 \$.



2026-09-182

Les salaires versés du mois d’août 2026 pour la rémunération des pompiers au montant de 6 824,57 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2.2. Dépôt du rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser accordée à certains employés

Il est procédé au dépôt du rapport des dépenses autorisées du mois d’août 2026 dans le cadre de la délégation permise à l’article 3.1 du Règlement 277-22-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires, tel que requis à l’article 7.3 du même règlement.

2.3. Dépôt du rapport du mairesse

Conformément aux dispositions de l’article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 2 septembre 2026, madame la mairesse dépose le rapport présentant les faits saillants de l’année 2025.

3. TRAVAUX PUBLICS

3.1. Octroi de contrat – Sel de voirie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité des offres pour la fourniture de sel de déglacage pour l’hiver 2026-2027 auprès de quatre (4) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE 4 offres ont été reçues;

SOUSSIONNAIRES	PRIX/TONNE AVEC TRANSPORT	PRIX/TONNE SANS TRANSPORT
Selto Distribution Inc	109,25 \$/tonne	99,00 \$/tonne
Sel Frigon inc.	134,73 \$/tonne	95,00 \$/tonne
Sel Warwick inc	126,00 \$/tonne	97,00 \$/tonne
Compass Minerals Canada Corp	114,28 \$/tonne	96,00 \$/tonne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit octroyer un contrat pour la fourniture de sel de déglacage;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’art. 8 du Règlement 277-26-003 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, un contrat pour une dépense d’au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de dépense devant faire l’objet d’un appel d’offre public, peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’accorder un contrat avec transport afin de permettre à un transporteur local inscrit à un poste de camionnage d’effectuer le transport, conformément au devis;

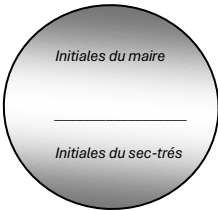
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU

D’OCTROYER le contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour l’hiver 2026-2027 à Selto Distribution Inc., ayant soumis les prix les plus bas, pour un montant maximal de 54 625 \$ incluant le transport, avant taxes, pour une quantité réservée de 500 tonnes.

D’AFFECTER la somme nécessaire au paiement en provenance du budget de fonctionnement.

DE PRÉVOIR les crédits nécessaires au budget 2027, le tout conditionnellement à l’adoption des crédits nécessaires par le Conseil.

D’AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Nathalie Cliche, à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de ce contrat.



2026-09-183

QUE la présente résolution, abroge et remplace la résolution #2026-08-160.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

4. URBANISME

5. LOISIRS/ACTIVITÉS CULTURELLS/PATRIMOINE

5.1. Camp de jour 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé un contrat pour la fourniture d’un camp de jour estival du 29 juin au 21 août 2026 à l’organisme La Grande Trappe ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’est engagée à verser un montant de 150 \$ par participant de la Municipalité inscrit par semaine afin d’assurer l’abordabilité du camp pour les parents ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une facture finale en date du 24 août 2026 et procédé aux vérifications relatives aux présences ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET RÉSOLU

D’AUTORISER le paiement final au montant de 18 712,11 \$ à La Grande Trappe pour le camp de jour de l’été 2026 en provenance du budget de fonctionnement.

D’AFFECTER le paiement de cette somme au poste budgétaire 02-701-90-996.

La greffière atteste de la disponibilité des sommes nécessaires.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Avenant #7 – contrat ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé un contrat pour des services professionnels en ingénierie à DWB Consultants au montant de 173 500 \$ par la résolution 2023-03-054;

CONSIDÉRANT QUE DWB Consultants a transmis un avenant au montant total d’honoraires de 7 403,20 \$ avant taxes pour des services supplémentaires en ingénierie pour des travaux de surveillance en raison du prolongement de la durée prévue des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET RÉSOLU

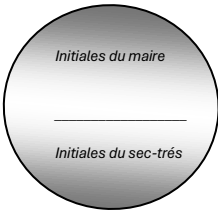
D’AUTORISER l’avenant #7 en date du 4 août 2026 soumis par DWB Consultants pour des honoraires supplémentaires au montant de 7 403,20 \$ avant taxes relatifs à une extension de la durée des travaux de surveillance pour la caserne.

D’AUTORISER la directrice générale par intérim, madame Nathalie Cliche à agir pour et au nom de la Municipalité aux fins de cet avenant au contrat.

La greffière-trésorière atteste de la disponibilité des crédits nécessaires.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-09-184



2026-09-185

8. RÈGLEMENTS

8.1. Adoption du Règlement 277-26-009 portant sur le zonage et modifiant le règlement 2011-11-008 et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a été présenté lors de la séance du 8 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Gérald Poirier qui a également procédé au dépôt lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 8 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 5 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 5 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le Règlement 277-26-009 portant sur le zonage et modifiant le règlement 2011-11-008 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9. RAPPORT DES ÉLUS

9.1. Suivi des questions citoyennes

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU

QUE la séance soit close à 20 h 18.

Julie Lussier
Mairesse

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière

2026-09-186